EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 24

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Sandrine BERGEROT-RAYNAL et Philippe BOHELAY ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre de projets associatifs sur les quartiers concernés.

Cinquante neuf projets ont déjà bénéficié d'un soutien financier de la commune.

Six projets ont été examinés, répondant aux critères définis par la commune en concertation avec les autres partenaires institutionnels. Il est proposé l'attribution de subventions présentées dans le tableau annexé pour un montant global de 32 400 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser en temps utile le versement de ces subventions aux associations concernées ;

- d'autoriser la signature éventuelle de convention de partenariat avec les associations, conformément à la législation en vigueur.

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Etat accordée pour 2010	Subvention CUCS Ville accordée pour 2010	Subvention CUCS Ville demandée pour 2011	Subvention CUCS Ville proposée pour 2011
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Dynamisation sociale - Croix de Neyrat** Accompagner les habitants dans un travail de proximité et dans une démarche citoyenne comme habitants co-auteurs du mieux vivre ensemble. Cette action vise à permettre une reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitants par les institutions. **Quartier concerné :** Croix de Neyrat **Public :** les habitants de l'ilot 17/19 rue des hauts de Chanturgue	49 494,00	12 070,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Chantiers agricoles** Permettre aux éducateurs de prévention d'avoir des propositions de travail ponctuelles et concrètes à faire auprès des jeunes et des personnes en situation d'exclusion ou de marginalisation, dans le cadre d'un projet de reconstruction sociale. Les chantiers agricoles représentent un potentiel d'emploi rémunérés et concourent à ce que l'idée du travail ne déserte pas les quartiers inscrits en ZUS. **Quartiers concernés :** Croix de Neyrat, Champratel, Vergnes, Gauthière, Centre ville **Public :** 200 bénéficiaires de 14 à 60 ans	93 330,00	3 394,00	10 000,00	10 400,00	10 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Chantiers mineurs / Chantiers d'utilité sociale - la Gauthière** - Permettre à des jeunes de 12 à 18 ans de se mobiliser autour d'un projet commun leur permettant de se rencontrer - Mobiliser la capacité d'expertise des jeunes habitants du quartier - Produire la réalisation de leur travail et leur permettre d'être valorisés **Quartier :** la Gauthière **Public :** 12 ados de 12 à 18 ans	7 640,00	4 400,00	2 400,00	3 240,00	1 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Chantiers mineurs / Chantiers d'utilité sociale Croix de Neyrat et Champratel** - Faire travailler des jeunes sur des quartiers qui les concernent directement et les investir dans une démarche où ils auront à promouvoir des idées, des informations en direction d'autres jeunes ou adultes du quartier. - Coupler l'idée de travail rémunéré avec un temps de réflexion, une méthode, des apprentissages. **Quartiers concernés :** Croix de Neyrat - Champratel **Public :** 20 jeunes âgés de 13 à 18 ans en respectant la mixité	10 480,00	REPORT	/	5 240,00	1 400,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Etat accordée pour 2010	Subvention CUCS Ville accordée pour 2010	Subvention CUCS Ville demandée pour 2011	Subvention CUCS Ville proposée pour 2011
CONCORDIA AUVERGNE	**Concours solidaire à Clermont-Ferrand** Le concours solidaire est un projet participatif de développement social local qui vise à impliquer les jeunes de 15 à 17 ans issus des quartiers populaires, dans des projets de solidarité et de citoyenneté à l'échelle de leur quartier ou de la ville. Ce projet se mettra en place en deux phases. Une première phase, en cours de réalisation qui permet d'établir un diagnostic de terrain, ainsi qu'à une recherche de partenaires financiers. La deuxième phase sera l'application opérationnelle du concours. Il s'agit de mobiliser des groupes de 3 ou 4 jeunes qui s'engagent à monter un projet de solidarité et de citoyenneté sur une période de 6 mois. Ils bénéficient, une fois le projet validé, d'un budget de 300 € par groupe pour mettre en place leurs actions. A la fin des 6 mois, les jeunes présentent leur projet devant un jury qui attribue le 1er prix concours solidaire à l'un des groupes qui gagnera des places sur un chantier international avec Concordia afin de poursuivre dans la logique d'engagement amorcée. **Quartiers concernés :** tous les quartiers en ZUS **Public** : jeunes de 15 à 18 ans	7 129,00	/	/	4 213,00	2 000,00
LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO	**Judo dans les quartiers sensibles** Le judo est un moyen d'éducation dont le principe de base est l'utilisation harmonieuse de l'énergie physique et mentale. Action éducative agissant sur le respect des valeurs morales, du partenaire, du dojo qui permet de développer autonomie et responsabilité. **Quartiers concernés :** Tous quartiers ZUS **Public** : 1500 (initiation) ; 250 licenciés	59 800,00	1 500,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		**227 873,00**	**21 364,00**	**27 400,00**	**41 093,00**	**32 400,00**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Odile SAUGUES